

---

États financiers de  
Association touristique régionale  
de la Montérégie Inc.

31 décembre 2024

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État des résultats .....	3
État de l'évolution de l'actif net .....	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires.....	7-12

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
Association touristique régionale de la Montérégie Inc.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Association touristique régionale de la Montérégie Inc. (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 14 mai 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A140282

## Association touristique régionale de la Montérégie Inc.

### État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
<b>Produits</b>			
Apports			
Gouvernement du Québec – ministère du Tourisme			
Fonctionnement		<b>628 827</b>	665 729
Développement de l'industrie touristique (EPRT)	8	<b>123 116</b>	107 878
Développement numérique (EDNET)	8	—	140 414
Développement de l'industrie touristique (EPRTNT)	8	<b>458 700</b>	429 564
Plan Montagne	8	<b>18 308</b>	16 874
Gouvernement du Canada			
Développement économique Canada		<b>399</b>	130 000
Autres		<b>5 101</b>	—
Autres subventions		<b>343 687</b>	199 404
Contributions du milieu			
Promotion		<b>553 084</b>	406 823
Adhésion des membres		<b>148 283</b>	154 465
Autres			
Taxe sur l'hébergement – ministère du Tourisme		<b>6 429 726</b>	5 899 636
Divers		<b>99 080</b>	136 813
		<b>8 808 311</b>	8 287 600
<b>Charges</b>			
Gestion et administration		<b>1 262 179</b>	1 267 790
Publicité, promotion et commercialisation		<b>4 828 766</b>	4 330 548
Services aux membres		<b>627 174</b>	595 927
Développement et connaissance stratégique		<b>1 075 740</b>	938 627
Accueil et information touristique		<b>348 178</b>	381 653
Développement de l'industrie touristique (EPRT)		<b>156 383</b>	88 900
Développement numérique (EDNET)		—	237 041
Développement de l'industrie touristique (EPRTNT)		<b>725 324</b>	674 868
Amortissement des immobilisations corporelles		<b>20 853</b>	27 641
		<b>9 044 597</b>	8 542 995
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>		<b>(236 286)</b>	(255 395)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Association touristique régionale de la Montérégie Inc.****État de l'évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	<b>2024</b>			2023	
	<b>Grevé d'affectations</b>	<b>Non grevé d'affectations</b>	<b>Investi en immobilisations</b>	<b>Total</b>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	<b>3 707 780</b>	<b>604 314</b>	<b>78 609</b>	<b>4 390 703</b>	4 646 098
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<b>(382 748)</b>	<b>167 315</b>	<b>(20 853)</b>	<b>(236 286)</b>	(255 395)
Solde à la fin	<b>3 325 032</b>	<b>771 629</b>	<b>57 756</b>	<b>4 154 417</b>	4 390 703

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Association touristique régionale de la Montérégie Inc.****État de la situation financière**

au 31 décembre 2024

	Notes	<b>2024</b>	2023
		\$	\$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		<b>3 181 328</b>	2 943 444
Débiteurs	3	<b>1 744 043</b>	2 006 279
Frais payés d'avance		<b>81 868</b>	198 410
		<b>5 007 239</b>	5 148 133
Immobilisations corporelles	4	<b>57 756</b>	78 609
Placements	5	<b>1 326 970</b>	1 285 375
		<b>6 391 965</b>	6 512 117
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7	<b>550 864</b>	653 931
Produits reportés		<b>467 271</b>	265 843
Apports reportés	8	<b>1 219 413</b>	1 201 640
		<b>2 237 548</b>	2 121 414
Engagement	12		
<b>Actif net</b>			
Grevé d'affectations	9	<b>3 325 032</b>	3 707 780
Non grevé d'affectations		<b>771 629</b>	604 314
Investi en immobilisations		<b>57 756</b>	78 609
		<b>4 154 417</b>	4 390 703
		<b>6 391 965</b>	6 512 117

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**Association touristique régionale de la Montérégie Inc.****État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<b>(236 286)</b>	(255 395)
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>20 853</b>	27 641
	<b>(215 433)</b>	(227 754)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	<b>494 912</b>	178 662
	<b>279 479</b>	(49 092)
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des placements	<b>(41 595)</b>	(35 375)
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	—	(40 000)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	<b>237 884</b>	(124 467)
Encaisse au début	<b>2 943 444</b>	3 067 911
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>3 181 328</b>	2 943 444

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **1. Description de l'Organisme**

Association touristique régionale de la Montérégie Inc. (l'« Organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour mission de faire la promotion et le développement touristique de la région de la Montérégie. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## **2. Méthodes comptables**

### *Base de présentation*

Les états financiers de l'Organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

### *Actifs et passifs financiers*

#### Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

#### Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

#### Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Constatation des produits*

#### Apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produit au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son engagement est raisonnablement assuré.

#### Promotion

Les produits de promotion sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont fournis, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que la prestation des services soit achevée, que les honoraires soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

#### Taxe sur l'hébergement

Les produits de la taxe sur hébergement – ministère du Tourisme sont comptabilisés lorsque l'Organisme reçoit une confirmation écrite du ministère du Tourisme selon laquelle le service est fourni, le montant est déterminé ou déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Adhésion des membres

Les produits d'adhésion des membres sont comptabilisés linéairement sur la durée de l'adhésion lorsque les montants à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré. Les montants facturés ou reçus, selon les conditions des ententes signées avec les clients qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés au bilan.

#### Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles le coût de celle-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

**2. Méthodes comptables (suite)***Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

*Avantages sociaux futurs*

L'Organisme a établi un régime à cotisations déterminées qui est destiné aux employés. La charge de retraite inscrite aux résultats correspond aux cotisations que l'Organisme est tenu de verser en échange des services fournis par les employés.

*Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour mauvaises créances et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**3. Débiteurs**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Comptes clients (déduction faite d'une provision pour mauvaises créances de 4 387 \$ (857 \$ en 2023))	<b>22 781</b>	15 678
Taxe sur l'hébergement à recevoir – ministère du Tourisme	<b>1 472 403</b>	1 477 316
Subventions	<b>102 166</b>	251 660
Taxes à la consommation	<b>80 284</b>	131 118
Entente judiciaire	<b>60 366</b>	78 366
Autres éléments	<b>6 043</b>	52 141
	<b>1 744 043</b>	2 006 279

## Association touristique régionale de la Montérégie Inc.

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

#### 4. Immobilisations corporelles

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	1 004 909	952 333	52 576	62 483
Équipement informatique	198 410	198 410	—	412
Mobilier et équipement de bureau	171 502	166 322	5 180	15 714
	<b>1 374 821</b>	<b>1 317 065</b>	<b>57 756</b>	78 609

#### 5. Placements

	2024	2023
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 2,05 %, échéant le 1 <sup>er</sup> février 2027	514 601	505 750
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 4,30 %, échéant le 19 août 2027	812 369	779 625
	<b>1 326 970</b>	1 285 375

#### 6. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire autorisé de 200 000 \$ porte intérêt au taux préférentiel de 5,45 % plus 2,50 % et est renouvelable automatiquement en juin 2025. Au 31 décembre 2024, la marge de crédit n'était pas utilisée.

#### 7. Crédoeurs et charges à payer

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	368 842	507 117
Salaires et vacances à payer	182 022	146 814
	<b>550 864</b>	653 931

## Association touristique régionale de la Montérégie Inc.

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

#### 8. Apports reportés

					2024	2023
	EPRT 16-20	EPRT 20-22	EPRTNT	Plan Montagne	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	152 201	149 852	535 822	363 765	1 201 640	840 100
Montant encaissé	—	—	524 400	56 015	580 415	1 117 636
Intérêts	—	9 495	17 140	10 847	37 482	32 012
Montant constaté aux résultats	—	(123 116)	(458 700)	(18 308)	(600 124)	(694 730)
Montant retourné au MTO	—	—	—	—	—	(93 378)
Solde disponible pour les entreprises	152 201	36 231	618 662	412 319	1 219 413	1 201 640

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges du prochain exercice.

#### 9. Actif net grevé d'affectations et utilisation d'affectations

Au cours de l'exercice, l'Organisme a utilisé un montant de 382 748 \$ (259 964 \$ en 2023) pour les dépenses relatives aux EPRT et au développement numérique des entreprises touristiques.

	2024	2023
	\$	\$
Développement et connaissance stratégique	690 099	753 386
Publicité, promotion et commercialisation	322 610	322 610
Développement numérique des entreprises touristiques	—	91 748
Entente de partenariat régional en tourisme 2022-2025 (EPRT)	2 312 323	2 540 036
	3 325 032	3 707 780

#### 10. Opérations conclues avec des sociétés contrôlées par des administrateurs

Au cours de l'exercice, l'Organisme a obtenu des produits de contribution totalisant 83 441 \$ (63 681 \$ en 2023) et a engagé des charges de 88 939 \$ (44 201 \$ en 2023) auprès de sociétés contrôlées par des administrateurs. Les opérations ont été conclues à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

## **11. Risques financiers**

### *Risque de crédit*

L'Organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ses parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisme.

### *Risque de marché*

Les instruments financiers de l'Organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement.

### *Risque de taux d'intérêt*

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'Organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. L'emprunt est inutilisé au 31 décembre 2024.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'Organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

## **12. Engagement**

L'Organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en août 2035 à verser une somme de 1 931 943 \$ pour un bâtiment. Le contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de douze mois. Le paiement futur pour les prochains exercices est le suivant :

	\$
2025	334 620
2026	149 164
2027	149 228
2028	162 621
2029	162 689
2030 et suivants	973 621

## **13. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'année financière 2023 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.